

COMMUNIQUÉ du 25 mars 2020

**FONDS DE SOLIDARITÉ
COMMUNIQUÉ COMMUN DES ARTISTES-AUTEURS**

Les activités professionnelles des artistes-auteurs d'œuvres graphiques, plastiques, photographiques, littéraires, dramatiques, cinématographiques, musicales,... sont gravement touchées par la crise sanitaire au même titre que les autres travailleurs indépendants, les professions libérales, les auto-entrepreneurs, etc.

L'impact économique visible de la crise sanitaire sur les divers lieux de diffusion et de programmation culturelle ne doit pas occulter en amont, les conséquences immédiates sur le secteur de la création lui-même, c'est-à-dire sur l'ensemble des créateurs et des créatrices grâce à qui ces lieux de diffusion existent et vivent.

La majorité des diverses institutions, entreprises et associations qui font habituellement travailler les artistes-auteurs sont fermées. Nos commandes et nos engagements s'annulent les uns après les autres.

Nous demandons au gouvernement de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour que les artistes-auteurs puissent eux aussi bénéficier du fonds de solidarité nationale à destination des Très Petites Entreprises et des travailleurs indépendants. Il en va de la survie des premiers acteurs du secteur culturel : les créatrices et les créateurs.

Nos derniers chiffres d'affaires annuels (pour les revenus en Micro-BNC - formulaire 2042 C-Pro ou en BNC déclaration contrôlée - formulaire 2035) ou nos derniers montants annuels de droits d'auteurs (déclarés en traitements et salaires assimilés dans le formulaire 2042) sont connus, tant de nos organismes de sécurité sociale que de la Direction générale des finances publiques. Les conditions du dispositif général peuvent et doivent être adaptées aux artistes-auteurs dont les revenus ne sont pas mensuels.

Les artistes-auteurs et autrices constituent le cœur d'un secteur d'activité de premier plan dans la vie économique française, à ce titre, ils doivent nécessairement être intégrés dans le dispositif national énoncé par le gouvernement à l'intention des travailleurs non salariés.

AdaBD - Association des auteurs de Bandes Dessinées
AFD - Alliance France Design
CAAP - Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteur-trices
Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse
Gilde Française des Scénaristes
Ligue des Auteurs Professionnels
SELF - Syndicat des Écrivains de Langue Française
SMdA CFDT - Syndicat Solidarité Maison des Artistes CFDT
SNAA FO - Syndicat National des Artistes-Auteurs FO
SNAC - Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
SNAP CGT - Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT
SNP - Syndicat National des Photographes
SNSP - Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens
UNPI - Union Nationale des Peintres Illustrateurs
UPP - Union des Photographes Professionnels

En soutien aux organisations professionnelles d'artistes-auteurs

ADAGP - Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques
EGBD - États Généraux de la Bande Dessinée
ESA - Économie Solidaire de l'Art
FFPMI – Fédération Française de la Photographie et des métiers de l'image
GARRD – Gilde des Auteurs-Réalisateurs de Reportages et de Documentaires
LA MAISON DES ARTISTES Association
SAIF - Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe
SCAM – Société Civile des Auteurs Multimédia